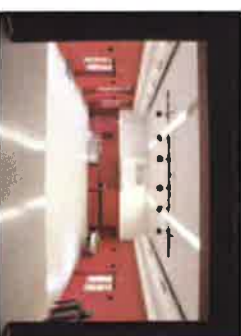




**A gauche**, l'ancienne garage, quasi en ruine, à l'assé la place à un bâtiment administratif. Manège qui amène, le corps principal, ci-dessus, dont seul l'ancien a été retenu. La salle de spectacle, en bas, du monde extérieur.

**A droite**, chaque étage a sa couleur et ses locaux communs dessinés dans l'ancien bâti et qui rattachent avec les lignes modernes de la garage totalement rénové.



**RÉAFFECTION** Un ancien hôtel devient lieu de réintégration pour handicapés psychiques.

## Porte ouverte sur le village

**TEXTES PIERRE MAYER**  
**PHOTOS SIMON MITTE**

Un ancien hôtel, construit en 1892, sa salle de spectacle, ses deux garages, quasi en ruine, sont grand parking goudronné. La manœuvre de base peut paraître rébarbative. Pas pour Meyer architecte qui va pouvoir y appliquer sa philosophie d'adaptation de l'ancien aux besoins actuels dans le respect du bâti existant. Le bureau va y réaliser un lien décoché pour personnes souffrant d'un handicap psychique chronique.

au rez-de-chaussée, dans l'ancien restaurant. François Meyer a choisi un code couleur qui définit chacun des trois étages, que l'on gravit en fonction de l'ambioration de son état, jusqu'au dernier qui peut mener vers la sortie et le monde extérieur. «À chaque palier, nous avons créé un coin à manger et une salle de séjour communes. Les pensionnaires logent dans six chambres, cinq individuelles et une à deux lits. Chacun d'entre eux se sent appartenir à un étage, à une couleur, à une époque», explique l'architecte.



aussi conservé le système de chauffage vieux de six ans à peine. «3,5 millions de francs ne nous ont pas permis de le changer. Mais démolir des installations ne relève pas non plus du développement durable. Nous avons fait la part des

choses, récupéré le maximum de l'existant et, surtout, tenu délais et budget», se félicite François Meyer.

Le budget à tout de même peine à diriger les panneaux solaires et de restaurer la garage selon les normes Minergie.

**«L'architecture durable doit transformer notre patrimoine bâti pour qu'il continue à exister.»**

**FRANÇOIS MEYER**  
PROFESSEUR DE PROJET À L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS ET D'ARCHITECTES DE Fribourg

### Vocation sociale

La fondation Honoré Le Châlet, devenue la fondation Doron, doit quitter ses locaux de Sahren. Avec l'appui de l'état du Valais on va lui permettre de s'installer à Ardon dans le Relais du Petit-Bourg rénové selon ses attentes. «Nous avons dû composer avec un budget limité à 3,5 millions de francs. Pas possible donc de tout remettre à neuf dans ces conditions», précise d'emblée François Meyer. En revanche, le bureau séduits va pouvoir appliquer tous ses préceptes dans cette transformation qui demande de travailler au maximum avec l'existant et de réadapter aux exigences très pointues d'une maison de soins.

Dans le corps de bâtiment principal, l'intervention architecturale a surtout porté sur l'intérieur qu'il a fallu remodeler totalement, en ne conservant que la structure portative. Ainsi, l'ancienne professionnelle, salle de musique, ateliers ont vu le jour



**OLIVIER SALVETTI**  
ARCHITECTE  
CARDINAL

**De quelle manière l'état 2-4-1 participatif a-t-il contribué à cette réalisation?**

Le projet a été réalisé par une fondation et les bâtiments neufs doivent s'intégrer sur le bâti existant. Il s'agit de la construction et la réalisation du service des bâtiments veillant au respect des exigences du canton et de la Confédération.

Nous soutenons ce genre d'ouvrage de manière à tous les objets subventionnés comme les BMS, les constructions liées aux personnes handicapées ou du domaine social.

**Quelles sont les exigences réglementaires des bâtiments neufs devant s'intégrer sur le bâti existant?**

Le projet a été réalisé par une fondation et les bâtiments neufs doivent s'intégrer sur le bâti existant. Il s'agit de la construction et la réalisation du service des bâtiments veillant au respect des exigences du canton et de la Confédération.

Nous soutenons ce genre d'ouvrage de manière à tous les objets subventionnés comme les BMS, les constructions liées aux personnes handicapées ou du domaine social.

**Quelles sont les exigences réglementaires des bâtiments neufs devant s'intégrer sur le bâti existant?**

Le projet a été réalisé par une fondation et les bâtiments neufs doivent s'intégrer sur le bâti existant. Il s'agit de la construction et la réalisation du service des bâtiments veillant au respect des exigences du canton et de la Confédération.

Nous soutenons ce genre d'ouvrage de manière à tous les objets subventionnés comme les BMS, les constructions liées aux personnes handicapées ou du domaine social.

### L'ENTREPRISE

**METIER**

**ARCHITECTURE**

En 2004, François Meyer fonde Meyer Architecture à Son. Aujourd'hui, le bureau occupe dix personnes dont quatre architectes et un stagiaire spécialisé dans le péage de justice de son et de l'état de la Rose à Sierre, mais aussi de maisons valaisannes traditionnelles. Il travaille également à des projets nouveaux dans le domaine social ou du logement individuel et collectif.

«Pour tout projet que nous entreprenons, nous commençons par une analyse du site qui va guider notre démarche. En effet, je considère comme fondamentale l'ambition optimale des lieux, tant du terrain, de l'espace à disposition que du bâti existant», explique François Meyer. Le principe débouche sur des réalisations qui savent travailler avec l'ancien tout en répondant aux besoins actuels. «Nous construisons pour cent ans. Mais, après cinquante ans, nous ne vivons plus de même manière. Cela ne signifie pas qu'il faut raser ce qui a cinquante ans, mais plutôt lui donner une nouvelle vie, une nouvelle identité au moyen des techniques qui ont évolué en un demi-siècle et des matériaux modernes. C'est le réajustement de notre patrimoine bâti permet un renouveau de l'habitat qui limite le risque de déperdition de l'espace tout en permettant de développer durablement», commente François Meyer. O

Une initiative de



Partenaires

Le Nouvelliste

